

# CS TER

## TECHNICIEN EN ENERGIES RENOUVELABLES

RNCP 39297



**Formation en alternance  
en contrat d'apprentissage**

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Enseignement professionnel :

- Contexte administratif et juridique de l'entreprise
- Construction et communication technique
- Confort de l'habitat
- Approche scientifique
- Approche technologique
- Techniques et procédés
- Santé et sécurité au travail
- Gestion des travaux



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire de la Certification de Spécialisation « technicien en énergies renouvelables » est un électricien ou un climaticien spécialisé dans la mise en œuvre d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

La mention complémentaire est déclinée en deux options.

- Pour l'option « énergie électrique », les énergies renouvelables principalement concernées sont : le solaire photovoltaïque, l'énergie éolienne, le transfert d'énergie...
- Pour l'option « énergie thermique », le solaire thermique, la bio-masse (notamment le bois énergie), le transfert d'énergie...

### Solaire thermique ou photovoltaïque

### Energie éolienne

### Bio-masse

### Transfert d'énergie

**OUVERTURE  
RENTREE 2025**

### ORGANISATION DE LA FORMATION

- Formation en apprentissage : 3 jours en entreprise puis 2 jours en formation
- 420 h sur 1 année
- Formation en présentiel
- Formation sur 10 mois : 41 semaines de cours de septembre à juin
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

### MODALITES D'EVALUATION

- Contrôle en cours de formation
- Examen final

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire d'un Bac Pro MELEC ou ICCER
- Entretien d'orientation pour valider le projet professionnel
- Contrat d'apprentissage signé
- Inscription de janvier à septembre via Parcoursup ou auprès de l'UFA.

## PASSERELLES / EQUIVALENCES

Il n'y a pas de passerelle ni d'équivalence.

## POURSUITE D'ETUDES

- Insertion dans la vie active
- double compétence dans un autre Certificat de Spécialisation
- poursuite en BTS FED

## DEBOUCHES

Employé par des entreprises du domaine du génie électrique, du génie climatique... : entreprises du bâtiment, des secteurs de l'énergie, de l'électricité.

Son degré d'autonomie peut être différent selon la taille, l'organisation des entreprises, la nature et la complexité des équipements installés.

## METIERS

- Technicien en énergies renouvelables
- Installateur-monteur en énergies renouvelables
- Climaticien
- Chauffagiste
- Electricien
- Energéticien

## TARIFS

- Pour l'apprenti : aucun reste à charge. Formation rémunérée selon un barème fixé par l'État ([plus d'infos en cliquant ici](#)) ;
- Pour un employeur du secteur privé : la formation est prise en charge par son OPCO de l'entreprise, le coût est déterminé par la branche professionnelle de l'entreprise ([plus d'infos en cliquant ici](#))
- Pour un employeur du secteur public : la formation est prise en charge soit par le CNFPT selon son référentiel ([plus d'infos en cliquant ici](#)), soit par l'entreprise selon le NPEC moyen établi par France Compétences

### Session 2025 : formation non ouverte – aucun apprenti

Taux d'abandon avant de passer le diplôme : NC  
Taux de rupture des contrats d'apprentissage : NC  
Nombre d'apprentis présentés à l'examen : NC  
Taux de réussite à l'examen : NC  
Taux d'insertion dans l'emploi : NC  
Taux d'insertion dans l'emploi en lien avec la formation : NC  
Taux de poursuite d'études : NC  
Taux de retour des enquêtes : NC  
Taux de satisfaction : NC

## Pour nous contacter

### UFA LPP Cachin

4, rue Ingénieur Cachin  
50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
① 02.33.23.42.90  
✉ [apprentissage@lyceecachin.fr](mailto:apprentissage@lyceecachin.fr)  
🌐 [lyceecachin.fr](http://lyceecachin.fr)



**You êtes en situation de handicap ? Contactez-nous, nous étudierons les meilleures conditions pour vous accueillir.**